



Rappel des cadres normatifs : quel droit du numérique en santé ? Quel droit de la santé à l'heure du numérique ?



Isabelle Poirot-Mazères
Professeur de droit public
Institut Maurice Hauriou, Faculté de droit et de science politique de Toulouse
Dir.adj. de l'IFERISS
Université Toulouse 1 Capitole



I. L'enjeu premier des définitions et des qualifications



Albert Camus, « Mal nommer un objet, c'est ajouter au malheur de ce monde »

Le Droit est un « autre monde »: la « reconstruction des objets par les producteurs de droit »

Le contenu de la plupart des réglementations juridiques se résume à poser des normes impératives, prohibitives, permissives...

Toutefois certaines règles se bornent à **poser des énoncés**, de nature à **définir** les objets, créer des catégories et classifications, et poser les règles qui les gouvernent.

Souvent, il s'agit de **qualifier** un objet, une pratique... pour les faire entrer dans une catégorie juridique existante, à laquelle correspond un ensemble de règles précises.



I. L'enjeu premier des définitions et des qualifications



Une qualification juridique de plus en plus difficile

- 1. La summa divisio personne/chose (question des prothèses, des DMI).**
- 2. Le dispositif médical**
- 3. Définition de la télémédecine et qualification des actes et prestations qu'elle recouvre selon la loi.**
- 4. Données de santé**



II. La confrontation du numérique et du droit : les interrogations



Vigilance et information sur

- 1. Sécurité des objets et des pratiques**
- 2. Protection de la vie privée: la question de la collecte, gestions, utilisation, hébergement des données de santé**
- 3. Droit de la relation de soin : droits et obligations des patients et les praticiens**



II. La confrontation du numérique et du droit : les interrogations



Réflexion et concertation sur

1. **Transformations des métiers:** formation des professionnels de santé, outils d'apprentissage; organisations des études, passerelles avec les technologies; nouveaux métiers en santé
2. **Enjeux stratégiques et organisationnels:** santé publique; organisation du système de santé et du système hospitalier, construction du parcours de soins, articulation entre hôpital/ambulatoire/ville ; GHT ...; démocratie sanitaire.
3. **Accès aux progrès technologiques**